

Mon voisin ne fait pas Chabat

D'après le Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita

(Tiré de Binétivot Haalah'a volume 45)

Dans un immeuble un habitant fait des travaux, l'un des ouvriers n'est pas habillé de façon assez pudique (tsénioute) ce qui gêne l'un des autres habitants plus scrupuleux dans le respect de la halah'a.

Question : cet habitant gêné par ce manque de pudeur demande s'il a le droit de s'opposer à la venue de cet ouvrier ou de lui imposer à se vêtir correctement ? Ou bien, ceci ne le concerne pas et ne peut aucunement se mêler de ce qui ne le concerne pas directement ?

Réponse : il a le droit de s'opposer à la présence de personnes mal vêtues et peut empêcher cet ouvrier de rendre dans l'immeuble, effectivement ceci le concerne puisque cela touche son univers spirituel, les Sages nous enseignent qu'il est pire de conduire une personne à la faute que de la tuer !

Un homme s'est rendu chez Rabi Zalmalé zal convoquant son voisin qui ne respectait pas le Chabat ! Il prétextait sa demande en cela que les Maîtres nous enseignent que l'incendie se trouve à proximité du non-respect du Chabat (Talmud traité Chabat 119B) ; du fait que son voisin transgresse Chabat ceci le met en danger ! Le fait qu'une personne ne respecte pas le Chabat est considéré comme un dommage qu'elle cause à autrui ! Ainsi dans notre cas l'absence de respect des lois de la pudeur est un dommage pour tout l'entourage !..., ce qui donne un droit de s'opposer à la présence de personnes habillées légèrement.

(nb : c'est bien là une des questions des plus dramatiques et délicates concernant le Chabat et toute la Tora, quelle relation entretenir face aux personnes qui ne respectent pas la Tora ? Tolérance, ouverture, affection, aide aux retours des valeurs, diffusion de la Tora... Tout ça est vrai, en remerciant D'IEU de nous avoir donné la possibilité de faire un travail considérable envers nos frères égarés et D'IEU merci nous récoltons les fruits de ce travail ; en même temps il y a



cette malheureuse réalité de juifs non pratiquants et plus particulièrement qui transgressent le Chabat. Et, on ne peut pas rester insensible, absolument pas, on ne peut pas fermer la porte de son appartement et faire un bon Chabat lorsqu'on sait qu'à un autre étage un autre juif a mis Chabat sur la touche. D'où la naissance notamment de notre feuillet Oneg Chabat, que vous parcourez (Merci). Comment d'un côté inviter les juifs à faire Chabat tout en étant conscient qu'un nombre trop important ne le fait pas encore, et que même ceux qu'on s'évertue d'initier au Chabat y avancent doucement ?! Si certains (religieux et laïcs) sont partisans d'un mode de vie "chacun choisi s'il veut ou non pratiquer la Tora", en simple "chacun chez soi sans prendre la tête au voisin", il ne faut pas oublier que le choix que j'opère dans ma vie (choix de faire la Tora ou de la délaissé) a une incidence dans la vie de mon voisin, mon choix dégage un parfum ou une mauvaise odeur qui se répand chez mon voisin. La Tora est pleine d'exemples qui vont dans ce sens, mais la vie au quotidien également nous le démontre aussi. De comprendre que ma vie déteint et se dépeint sur l'autre, n'est pas qu'un concept Toraïque c'est une réalité que trop d'hommes ont choisi d'en faire un tabou. Le Rav

s'interroge ici de savoir dans quel mesure légale je peux dire à l'autre "fais ta vie sans me déranger... autant que tu me demandes de faire ma vie sans te l'imposer" ?! Cette question est d'autant plus pertinente dramatique et fragile lorsqu'elle se trouve à l'intérieur du même foyer entre conjoint, entre membre de la famille lorsque les parents décident de faire Chabat et les enfants ne suivent pas ou lorsque les enfants choisissent la voie de la Tora et pas les parents ; comment gérer avec sagesse et tact ces situations parfois embarrassantes. Certes il faut montrer une ouverture, un souci de l'autre sans pour autant être laxiste, sans pour autant voir son propre Chabat diminué à cause de ceux qu'on fréquente ?! Il faut porter ce souci de l'autre sans ne rien lui imposer, sans le brusquer, et sans perdre des plumes à notre tour...)



Délice et Honneur du Chabat

d'après le Gaon Rav David Yossef chalita

(Halah'a Béroura vol. 15)

Alors que la question existe de savoir si l'allumage des lumières de Chabat répond au concept de l'Honneur du Chabat "Kavod Chabat" ou plutôt à l'idée du "Délice du Chabat", nous avons constaté que le Rambam rapporte les notions, ce qui a suscité l'étonnement des commentateurs.

On pourrait dire que ce qui est du Chabat le Rambam pense que tout ce qu'on prépare avant Chabat s'inscrit dans la notion de l'honneur du Chabat, et lorsque pendant Chabat on profite de ce qui a été préparé s'appelle le Délice du Chabat. On dira pareillement pour les Nérotés, les préparer avant Chabat c'est l'honneur du Chabat et profiter des Nérotés pendant Chabat c'est le délice du Chabat.

(nb : dans ce discours du Rav il sort une notion intéressante, l'honneur, le kavod, peut se traduire comme étant un comportement qu'on fait AVANT que l'évènement ne se produise. Vivre un évènement c'est le délice, le préparer en amont montre notre attachement et notre élan de le voir arriver et de s'en préparer de façon adéquate !)

Chabat et Guéoula

d'après Rav A.Y. Pasin (Barouh' Acher Natan)

Au traité Chabat 118B est rapporté l'enseignement de Rabi Yoh'anane au nom de Rabi Chimon bar Yoh'aï qui promet la guéoula si le peuple d'Israël gardait deux Chabat selon la Halah'a !

Mais, dans le Yérouchalmi (Taânit 3B) il est enseigné que si le peuple d'Israël gardait un seul Chabat le Machiah' se manifesterait immédiatement.

Faut-il donc garder un ou deux Chabat pour connaître la guéoula ?

On peut proposer la réflexion suivante : Chabat a deux dimensions, l'une dite "extérieure" c'est-à-dire active pour ce qui est de la pratique du Chabat, et la seconde dite "intérieure" c'est-à-dire vivre le Chabat dans notre intériorité, à l'intérieur de nous-mêmes, qu'on puisse ressentir qu'en ce jour on a la possibilité d'évoluer et d'atteindre des niveaux très hauts.

(nb : et pourquoi vivre Chabat ainsi c'est la guéoula ? Quel rapport y-a-t-il entre Chabat et le Machiah' ? il est tout de même incroyable qu'un seul Chabat vécu par tout Israël promette la venue immédiate du Machiah' ! C'est incroyable...mais vrai ! Vivre Chabat dans cette double dimension 1) pratique scrupuleuse, 2) ressenti profond, c'est cela même la guéoula, parce que vivre Chabat ainsi c'est se libérer et être libre. Celui qui n'arrive pas à vivre Chabat de cette façon c'est qu'il est prisonnier de quelque chose ; toute chose qu'on ne fait pas bien et/ou qu'on ne ressent pas profondément témoigne d'une angoisse qui nous anime. Il y a quelque chose en moi qui me conditionne et m'empêche de me lancer corps ("extériorité") et âme ("intériorité"). Chabat amène la guéoula et le Machiah' parce que Chabat c'est l'exercice même de la délivrance de soi !).

Horaires Chabat Kodech Nice 5778/2018

vendredi 31 août-20 eloul entrée de Chabat 19h30

samedi 1^{er} septembre-21 eloul

sortie de Chabat 20h50, Rabénou Tam 21h26

*pour les Séfaradim récitez la bénédiction de l'allumage

AVANT d'allumer les lumières de Chabat*

avant Roch Hachana envoyez vos dons précieux à

CEJ 31 avenue Henri Barbusse 06100 Nice